



## TABLE RONDE N°2 RECRUTEMENT DU PERSONNEL PARAMÉDICAL

# LA CGT GAGNE LA RÉTROACTIVITÉ DU BAC+3 SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES !

**La deuxième Table Ronde sur l'évolution du recrutement paramédical s'est tenue ce 19 janvier 2018.**

**La CGT, à l'initiative de ces rencontres, a obtenu la reconnaissance du diplôme BAC+3 lors de la première Table Ronde, le 11 décembre dernier. La CGT obtient aujourd'hui la rétroactivité de cette reconnaissance.**

La CGT a rencontré la Direction à plusieurs reprises depuis 2015, afin d'obtenir la reconnaissance du diplôme BAC+3 des personnels paramédicaux. En avril 2017, la CGT seule a obtenu l'ouverture d'une Table Ronde. Lors de la première Table Ronde, la CGT a obtenu la reconnaissance du diplôme !

Cependant, pour la CGT, il manquait la rétroactivité de cette reconnaissance de diplôme, validée par le gouvernement depuis déjà 5 ans.

La CGT a donc exigé une seconde Table Ronde, cette fois, pour obtenir la rétroactivité de la reconnaissance du diplôme depuis 2012.

**La CGT a obtenu la rétroactivité de la reconnaissance du diplôme pour TOUS les cheminots des services médicaux embauchés depuis 2012, ainsi que la reconnaissance de la Licence de Sécurité et Santé au Travail.**

**Agents au RH0254, 3 situations :**

- Embauches en cours et futures = attribution du grade PARA 5 (catégorie 5, niveau Licence) ;
- Embauchés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 = régularisation rétroactive sur un grade PARA 5 ;
- Embauchés avant 2012 mais titulaires d'une licence SST = régularisation rétroactive à compter du mois qui suit l'obtention de la Licence.

Pour les deux derniers cas = régularisation d'approximativement 85 euros par mois.

**Agents du Cadre Permanent, 4 situations :**

- Embauches en cours et futures = Coursus d'attaché TS *ramené à 3 ans* (sauf longue absence ou défaut de service), soit entrée à la position 14 et sortie à la position 17 (au lieu de 13 pour 16 auparavant) ;
- Embauchés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 actuellement à la position 16 = régularisation à la position 17 Hors Compte au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Embauchés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ayant obtenu la position 17 avec un délai de séjour supérieur à 4 ans\* (\*durée du cursus Att TS avant janvier 2018) = gratification exceptionnelle de la valeur d'une position à l'échelon 3, soit environ 60 euros multipliés par le nombre de mois perdus ;



- Embauchés en 2016, 2017 : possibilité de choisir d'entrer dans un cursus d'ATT TS avec une sortie de ce cursus à 17 au lieu de 16 (cursus pouvant être ramené à trois ans en l'absence d'objection au service). Cela impose la régularisation aux PR intermédiaires en cours de cursus (ex. Un agent embauché il y a 1 an doit être régularisé à 15).

#### **Reconnaissance de la Licence Santé au Travail :**

Les infirmiers et techniciens de laboratoire titulaires d'un diplôme obtenu avant 2012 (reconnu BAC+2 par l'Etat) et qui passeraient leur licence SST seront reconnus BAC +3 le mois qui suit l'obtention de la licence.

**ATTENTION** : La CGT porte à votre attention que le logiciel HELIOS n'est toujours pas fiable. La CGT invite donc tous les cheminots se reconnaissant dans un des cas ci-dessus à présenter leur(s) diplôme(s) à leur hiérarchie afin de régulariser leur situation.

Le cas échéant, vos représentants du personnel CGT se tiennent à votre disposition.

#### **La CGT gagne sur la reconnaissance du BAC+3, mais ne s'arrête pas là !**

**Ancienneté** : La CGT entend poursuivre le travail sur la reconnaissance à 100 % de l'ancienneté dans le métier et donc de l'expérience professionnelle acquise lors de l'embauche.

**Evolution de carrière** : La CGT exige l'évolution de la fiche métier infirmier et technicien de laboratoire, tel un poste à fourchette E sur F, afin de permettre une juste évolution de carrière dans le métier d'infirmier.

**Infirmier polyvalent** : La CGT continue d'exiger la reconnaissance de la pluri-compétences et de la mobilité qu'exige le poste d'infirmier polyvalent, par l'attribution d'une « prime de réserve » telle qu'elle est attribuée aux filières 26 et 27 (commercial et transport mouvement).

**Parce que le rapport de forces est devenu essentiel pour remporter des victoires, parce que nous voulons d'autres victoires comme celle-ci, la CGT appelle les personnels des Services Médicaux à se rassembler le 08 février 2018 à 13h00 Place de la République à Paris, dans le cadre de la manifestation nationale des cheminots.**

**LA SNCF,  
CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE,  
NOUS ON LA DÉFEND !**

